

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

Techniques d'aide à l'orientation scolaire et académique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

CODE : 983224U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

Techniques d'aide à l'orientation scolaire et académique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier aux techniques d'entretien ;
- ◆ d'appréhender les techniques narratives, créatives, projectives et d'animation des groupes restreints ;
- ◆ d'adapter sa pratique aux spécificités des apprenants ;
- ◆ de développer des pratiques d'orientation différenciée.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargé de cours, de formateur et les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Sur base d'une situation relative à l'orientation scolaire ou académique, tenant compte du contexte, des besoins du public, de ses caractéristiques et de ses spécificités :

- ◆ d'élaborer un dispositif intégrant des techniques adaptées d'aide à l'orientation ;
- ◆ d'en proposer une adaptation en fonction de l'évolution de la situation ou en tenant compte des caractéristiques d'autres publics ;
- ◆ de justifier ses choix d'intervention.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable d'/de:

- ◆ caractériser les actions de l'orientation en fonction de leurs objectifs (exemples : connaissance de soi, découverte des métiers, entretiens-conseils, sensibilisation aux processus d'orientation, intégration de l'éducation au choix dans l'enseignement des disciplines, construction d'un projet, aide à la prise de conscience des facteurs de réussite et de motivation, choix des filières et études, etc.) ;
- ◆ animer des groupes restreints, en :
 - posant un cadre sécurisant pour les apprenants ;
 - analysant les principaux phénomènes qui s'y produisent (leadership, membership, etc.) ;
 - adoptant une posture adaptée aux expériences de la vie en groupe (postures d'animation, éthique, garantie du climat de groupe, communication dans le groupe) ;
 - travaillant les représentations au sein d'un groupe ;
 - faisant recours, s'il échec, aux pratiques ludopédagogiques ;
- ◆ expérimenter, pour des entretiens individuels ou des animations collectives, des outils d'aide à l'orientation et les techniques narratives, projectives et créatives.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Techniques d'aide à l'orientation scolaire et académique	CT	B	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60